

la moyenne s'appliquant à tous les Européens, par chaque année d'immigration. Ceci s'explique par le fait que parmi les 374,024 individus nés aux Etats-Unis et habitant le Canada à la date du recensement, il s'en trouvait 205,189 de souche britannique. Le tableau 31 donne les chiffres abrégés de la naturalisation des immigrés nés aux Etats-Unis, tandis que pour informations plus détaillées, le lecteur est référé au tableau 71, page 474 du vol. II du recensement de 1921.

**31.—Population canadienne née aux Etats-Unis, classifiée selon qu'elle est naturalisée ou non, et a'après les origines raciales, 1921.**

Origines raciales.	Totale.	Naturalisée.	Non naturalisée.	P.c. de naturalisés.
	nombre.	nombre.	nombre.	p. c.
Anglaise.....	108,008	66,713	41,295	61.77
Irlandaise.....	51,642	32,417	19,225	62.77
Ecossaise.....	41,948	28,225	13,723	67.29
Autre britannique.....	3,591	2,177	1,414	60.62
Total, origine britannique.....	205,189	129,532	75,657	63.13
Française.....	50,630	39,138	11,492	77.30
Autrichienne.....	1,402	795	607	56.70
Belge.....	734	332	402	45.23
Tchèque.....	1,044	590	454	56.51
Danoise.....	4,122	2,295	1,827	55.58
Hollandaise.....	10,176	5,704	4,472	56.05
Finoise.....	1,427	799	628	55.99
Allemande.....	40,009	23,168	16,841	57.91
Grecque.....	122	41	81	33.61
Hébraïque.....	4,851	2,352	2,499	48.48
Hongroise.....	1,575	353	222	61.39
Islandaise.....	1,008	740	268	73.41
Italienne.....	1,912	753	1,159	39.38
Nègre.....	3,099	1,396	1,703	45.05
Norvégienne.....	22,186	15,304	6,882	68.98
Polonaise.....	1,507	697	810	46.25
Roumaine.....	144	92	52	63.89
Russe.....	6,158	3,635	2,523	59.03
Serbo-Croate.....	234	140	94	59.83
Espagnole.....	309	142	167	45.95
Suédoise.....	11,625	7,270	4,355	62.54
Suisse.....	1,690	905	785	53.55
Syrienne.....	253	112	141	44.27
Ukrainienne.....	297	175	122	58.92
Non spécifiée.....	2,472	1,040	1,432	42.07
Diverses.....	849	494	355	58.19
<b>Canada.....</b>	<b>374,024</b>	<b>237,994</b>	<b>136,030</b>	<b>63.63</b>

**10.—Population urbaine et rurale.<sup>1</sup>**

Le tableau 32 condense les statistiques de la population classifiée soit comme urbaine, soit comme rurale, depuis 1891. Pour les fins du recensement, la population des cités, des villes et des villages incorporés à été considéré comme urbaine et celle vivant en dehors de ces localités, comme rurale. La distinction ainsi établie entre la population rurale et la population urbaine procède donc de la législation provinciale, plutôt que de l'importance des agglomérations. Les lois des différentes provinces diffèrent au regard de la population que doit nécessairement avoir une municipalité pour acquérir le droit à l'urbanisme; par exemple, les lois de la Saskatchewan permettent à 50 personnes résidant effectivement sur un territoire n'excédant pas 640 acres, de réclamer leur incorporation comme village, tandis que la loi d'Ontario exige que les villages sollicitant leur incorporation aient une population d'au moins 750 âmes, dans une superficie n'excédant pas 500 acres. Pour cette raison, la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas uniformément établie dans toute la Puissance, puisque les agglomérations de population y sont différemment qualifiées. Toutefois, le tableau

<sup>1</sup> Voir aussi pages 345-349 du vol. I du recensement de 1921, publié par le Bureau Fédéral de la Statistique.